

⁽¹⁾Les heures figurant dans ce rapport sont exprimées en heure locale (UTC = LOC + 3).

Collision avec la végétation par conditions météorologiques dégradées, lors d'un vol à faible hauteur

Aéronef	Hélicoptère AS350 B2 immatriculé F-GIJQ
Date et heure	13 mars 2015 à 08 h 44 ⁽¹⁾
Exploitant	Société
Lieu	Au sud des montagnes de la Trinité (973)
Nature du vol	Aviation générale, vol de voyage, transport pour compte propre
Personnes à bord	Commandant de bord (PF) et cinq passagers
Conséquences et dommages	Hélicoptère fortement endommagé

1 - DÉROULEMENT DU VOL

Le pilote, accompagné de cinq passagers, décolle peu après 8 heures de l'hélistation de la Carrière Prévot près de Cayenne (973) pour un vol à vue en direction de l'aérodrome de Grand Santi (973).

Après environ 40 minutes, alors que l'hélicoptère vole à environ 115 kt et à une altitude d'environ 1 700 ft, le pilote constate une dégradation des conditions météorologiques et perd les conditions de vol à vue.

À 08 h 44, l'hélicoptère heurte la cime d'un arbre environ 2 NM au sud des montagnes de la Trinité⁽²⁾. Il est fortement endommagé ; en particulier, le fonctionnement de la radio est intermittent. Lorsque le pilote parvient à contacter le contrôle aérien, il annonce qu'il retourne vers l'aérodrome de Cayenne Felix Éboué afin d'inspecter visuellement l'hélicoptère et de déposer ses passagers.

Le pilote dépose les passagers vers 09 h 30, puis repart en direction de l'hélistation de la Carrière Prévot qu'il atteint à 09 h 42. Une partie du fuselage inférieur (coupe câble, feu de roulage, système Swing) et le marchepied du patin droit sont endommagés.

2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

2.1 Renseignements météorologiques

La carte TEMSI valable au moment de l'événement indique une couche de cumulus et de stratocumulus fragmentés dont la base commence entre 2 000 et 4 500 ft.

Les messages d'observation (METAR) et de prévision (TAF) de l'aérodrome de Cayenne Felix Éboué disponibles avant le vol sont donnés ci-après :

- METAR 161000Z 00000KT 9999 FEW026/// BKN044///OVC052/// 24/23 Q1011=
- METAR 161030Z 00000KT 9999 FEW019/// OVC056///25/23 Q1011=
- METAR 161100Z 02003KT 9999 FEW031/// BKN041///BKN049/// 26/24 Q1012=
- TAF 160500Z 1606/1706 VRB02KT 9999 SCT020 BKN045 FM161300 06012KT 9999 SCT023 BKN050 PROB40 TEMPO 1606/1624 3000 SHRA SCT012TCU=

Le pilote a estimé qu'au moment de l'accident la visibilité horizontale était supérieure à 2 000 mètres et qu'il y avait un plafond de 4 à 7 octas à 1 500 ft.

L'image du radar météorologique de Kourou montre, au moment de l'accident, une ligne pluvieuse orientée nord-sud qui est observée au niveau des montagnes de la Trinité et qui se déplace vers l'ouest-sud /ouest à 25 km/h.

3 - CONCLUSION

La collision avec la végétation est due à la poursuite d'un vol à vue, malgré la dégradation de la visibilité et à une hauteur insuffisante pour s'affranchir des obstacles.